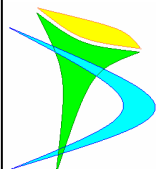


Communauté de Communes



Lure
Vançon
Durance

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

Fax. 04.92.32.69.86

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 12 février 2009

Etaient présents :

Pour la commune de Salignac :

- Michel LAUFERON, membre titulaire
- Elisabeth LIEVIN, membre suppléante

Pour la commune de Montfort :

- Paul ROUCAUD, membre titulaire
- Nicole PETIT, membre titulaire
- Alain BOSCO, membre titulaire

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, membre titulaire
- Marie-José ESTUBIER, membre titulaire
- Delphine FERRIGNO, membre suppléante

Pour la commune de Sourribes :

- Patrick HEYRIES, membre titulaire
- Yvette PELEGRINA, membre titulaire
- Michel SICARD, membre suppléant

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, membre titulaire
- Nathalie CESARINI, membre titulaire
- Frédéric ROBERT, membre titulaire

Pour la CCLVD :

- Isabelle BRARE, chargée de mission de la CCLVD

Etaient excusés : Christian TRABUC, Chantal CHAIX

La réunion se déroule sous la présidence de M. Michel LAUFERON, Président.
M. René AVINENS est nommé secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.
La séance est ouverte à 18 heures.

En préambule à l'ordre du jour, M. le Président explique qu'une réunion entre les 2 Bureaux de la CCLVD et de la Communauté de communes Moyenne Durance s'est tenue le 23 janvier 2009. Aucune fusion ni projet de rapprochement sont prévus, cependant, il a été décidé de travailler en commun sur 3 dossiers :

- les ordures ménagères : étude d'un paiement au poids produit par ménage
- le centre d'enfouissement des Parrines : il existe une proposition alternative sur Montfort
- la gestion de la future zone d'activités économique à Montfort : complémentarité et non concurrence avec la Cassine.

Le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

1. CANTINE / GARDERIE D'AUBIGNOSC ET CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

Les 5 architectes retenus à la séance précédente ont remis leurs offres.
La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 janvier pour les étudier.
Compte rendu de la réunion :

Critère 1 : Qualité architecturale (intégration à l'existant, fonctionnalité, économie de fonctionnement, respect de l'environnement/développement durable)
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 3 projets donnent peu satisfaction, soit dans l'intégration à l'existant, soit dans la fonctionnalité : M. Eric DAGUILLON, Mme Claude BREGEON, M. PERRIN• 2 projets sont satisfaisants : Mme PELLISSIER et Mme JANIN |
|---|

Critère 2 : Délai d'exécution

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• M. DAGUILLON : 14 semaines maîtrise d'œuvre + 30 semaines de travaux• M. PERRIN : 10 semaines maîtrise d'œuvre + 30 semaines de travaux• MME BREGEON : 14 semaines maîtrise d'œuvre + 39 semaines de travaux• MME JANIN : 10 semaines de maîtrise d'œuvre + 30 semaines de travaux• MME PELLISSIER : 10 semaines de maîtrise d'œuvre + 30 semaines de travaux |
|---|

Critère 3 : Prix (exprimé HT et avec OPC)
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• M. DAGUILLON : 41250 €• M. PERRIN : 38757, 50 € (10,33%)• MME BREGEON : 39600 €• MME JANIN : 34500 € (9,2%)• MME PELLISSIER : 42198 € (11,25%) |
|--|

Une rencontre avec Mmes PELLISSIER et JANIN a été faite le 6 février. Chacune des architectes accepte les modifications à faire.

M. Le Président propose le projet de Madame Rachel JANIN comme l'offre la plus avantageuse.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

4 bureaux d'étude ont remis une offre.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 janvier pour les étudier.

Compte rendu de la réunion et analyse :

	SOGREAH	GINGER	G2C	H2GEO
ANALYSE				
Points positifs	Nombre de sondages et de prestations techniques le plus élevé	Note méthodologique peu claire, peu lisible, fautes orthographes	Questionnaire ANC peu détaillé	Note méthodologique claire, concise
Points négatifs	Pas de curage prévu avant passage caméra Analyse des boues Bonne qualité rédactionnelle	Copié/collé : erreur dans le rdv annoncé Demande d'infos à M. Richebois Conception prospectus pour enquête publique	Note méthodologique claire Bulletin mensuel d'informations et site web pour le projet Cahier des charges mal lu (nombres visites erronés mais à notre avantage sauf pour Sourribes) Nombre de sondages et de prestations techniques correct Prix de la visite très peu élevé : questionnaire trop succinct ?	Oubli du questionnaire ANC en modèle Prévoit 4 réunions (en tout ??) Cahier des charges respecté Peu d'interlocuteurs Nombre de sondages et de prestations techniques un peu faible (pour Sourribes notamment)
PRIX	113 180 € HT	84 723 € HT	80812 € HT	84121.90 € HT
DELAI	10 mois	12 mois	9 mois	7 mois

M. Le Président propose le projet de la société G2C comme l'offre la plus avantageuse.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. RENOUELEMENT DU BAIL DES PAULONS

Le bail actuel court jusqu'au 31 mars 2009.

La Zone d'activités de Montfort est en cours de réflexion mais nous avons consolidé l'emprunt de 55000 € pour les Paulons.

M. AGACHE, actuel locataire nous a mentionné son désir de continuer à bénéficier du terrain.

Indice du coût de la construction 3^{ème} trimestre 2008 = 1594

Loyer actuel = 191 € (ICC 1443)

M. le Président propose de renouveler le bail pour une durée de un an à compter du 1^{er} avril 2009, avec un nouveau loyer de 211 € par trimestre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. SUBVENTIONS CLASSES ROUSSES – AUBIGNOSC/MONTFORT

En 2008, le conseil communautaire a délibéré pour demander des subventions au CG 04 et au Conseil régional PACA afin que plusieurs classes d'Aubignosc partent en classes rousses. Ces subventions sont versées à la CCLVD.

Une demande de subvention a aussi été faite en fin d'année au CG 04 pour l'école de Montfort (non prévue au budget 2008).

Ces subventions nous ont été versées et nous devons délibérer afin de pouvoir les reverser aux coopératives scolaires.

Montant à reverser : - 1314 € pour l'USEP de l'école Aubignosc (subv Région PACA)
- 136 € pour l'OCCE de Montfort (subv CG 04)

Proposition : Autoriser le versement de ces sommes à partir du compte 6574 (subventions aux associations).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ces dépenses devront être reprises au budget primitif 2009.

5. AMORTISSEMENT

« L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause [...] Il s'assimile à un prélèvement minimum sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement. »

Les instructions comptables préconisent, pour le matériel informatique, une durée d'amortissement pouvant aller de 2 à 5 ans.

Amortir le matériel informatique constitue une « réserve financière » qui permettra de renouveler le parc sans difficulté.

De plus, le climatiseur installé à la cantine de Salignac peut aussi être amorti, pendant une durée de 10 à 20 ans (installation et appareils de chauffage).

Ainsi, peut entrer dans le calcul :

- tout outil informatique acquis ou qui sera acquis dans le futur (pour l'instant : 1325 €, ordinateurs école Salignac)
- le climatiseur de la cantine de Salignac (5218 €)

M. le Président propose que tout le matériel informatique soit amorti sur 5 ans et le climatiseur sur 10 ans.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. SUBVENTION INTERSYNDICALE ARKEMA

Délibération n°72/2008 prise le 4 décembre 2008 portant attribution d'une subvention à l'Intersyndicale d'Arkéma :

« La jurisprudence prohibe l'attribution de subventions pour des motifs politiques ou pour apporter un soutien dans un conflit collectif du travail (CE du 4 avril 2005, commune d'Argentan) » Extrait du courrier reçu le 16 janvier 2009 de la part de M. le Sous-préfet.

Afin de régulariser la décision, M. le Président propose d'annuler la délibération n° 72/2008.

La proposition est adoptée avec 1 voix Contre et 13 Pour.

7. TRANSFORMATION D'UN POSTE d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe pour y promouvoir un agent qui a réussi son examen professionnel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. DECISIONS PRISES SUITE A LA DELIBERATION N° 31/2008 (délégation de compétences au Bureau) :

- Signature d'une nouvelle convention avec le Service de médecine du CDG 04
- Demande de subvention au CG 04 pour la classe rousse de l'école de Montfort
- Signature d'un devis de 4363 € HT pour la pose d'un climatiseur à la garderie de Salignac
- Signature d'un devis de 980 € HT pour l'achat d'un cabanon en bois pour l'école de CVSD

9. INFORMATIONS SUR LE SUIVI DES DOSSIERS ET LA VIE DE LA CCLVD

- ZA de Montfort : subvention CG 04 refusée pour l'acquisition du terrain
- Cantine/garderie : subvention Région PACA en bonne voie
- Une réunion entre les 2 bureaux de la CCLVD et CCMD
- Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants :

4 journées de mise en place :

- 20 novembre 2008 : Accueil à Montfort (2 enfants), CVSD (7 enfants) et Aubignosc (7 enfants)
- 25 novembre 2008 : Accueil à Aubignosc (regroupé avec CVSD) (11 enfants)
- 4 décembre 2008 : Accueil à Aubignosc (regroupé avec CVSD) (17 enfants)
- 29 janvier 2009 : Accueil à Aubignosc (regroupé avec CVSD) (9 enfants), Salignac (9 enfants)
- Anne-Laure PIERROY, nouvelle secrétaire comptable de la CCLVD depuis le 10 février 2009
- Diana KNOBLAUCH, adjoint technique territorial à Aubignosc va être titularisée
- Des articles dans 2 magazines (*Paroles d'élus* et *Intercommunalités*) pour notre Espace Numérique de Travail

10. MOTION CONTRE L'ISDND

M. FLAMEN D'ASSIGNY, Vice-président de la CCLVD et Président du SMIRTOM expose le projet du centre d'enfouissement des Parrines et nomme la proposition alternative de Montfort. Le SMIRTOM a voté une motion contre le projet actuel de l'ISDND.

M. le Président propose de faire de même.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h 10.

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au 27 mars 2009, à 18 h 00.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2009